

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

#### Administration Générale - représentation - Intercommunalité

35. Proposition de huis clos

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, « sur la demande de trois membres ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Considérant l'objet du projet de délibération n°35 -Signature d'un protocole transactionnel, Madame Desmottes propose au conseil municipal que cette délibération soit examinée et prise à huis clos.

#### Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

• D'adopter la proposition de huis clos telle que formulée par Madame Desmottes.

VOTE : Unan	Dont pouvoirs	
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/35 du 15 septembre 2025 à 20h30





### REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24): Atteint

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant

donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	X			
ALLEGRE Gilles	X			
BALLÉ Marie-Noëlle	X			
BAZIN Lucien	X			
BEDEL Sandra	X			
BINET Samuel	X			
BLANC Meiggie			X	
CHÉNEL Fernand	X			
COIGNARD Cindy	X			
CORDIER Marie-Ange	X			
COUASNON Serge	X			
COURTEILLE Jacques	X			
DROULLON Joël		X		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	X			
DUMONT Eric			×	
DUVAUX Maryse		X		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	X			
FOUBERT Françoise	X			
HAMEL Serge	X			
GALLIER Pierre-Henri	X			
GOETHALS Corentin	X			
GOSSMANN Patrick			X	
toaBROSISSESUMéniaur		X		
20250923-35-PEançoise		X		Gilles ALLEGRE
xécutoire, LE DREALL Nathalie	×			

Accusé de récep 014-200060176-Accusé certifié e

Réception par le préfet 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Délibération n°2025/09/15/35 du 15 septembre 2025 à 20h30



	1	1		Т
LEFEBVRE Yoann			X	
LEFOUR Tony			X	
LELARGE Michel	X			
LEMARCHAND Marie-Claire	X			
LETELLIER Nadine	X			
MADELAINE Catherine			X	
MALLÉON Philippe		X		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	X			
MARTIN Pascal	X			
MASSÉ Aurélie		X		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	X			
OLLIVIER Valérie	X			
PICOT Régis	X			
PIGAULT Jane	X			
RENAULT Dimitri	X			
RENAULT Régine	X			
ROBBES Martine	X			
ROBLIN Sylvie	X			
ROSSI Annie	X			
TOULUCH Jean-Claude		X		
VELANY Guy	X			
VIGIER Maud			X	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025 Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.